

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry Wauters

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 20/05/2026

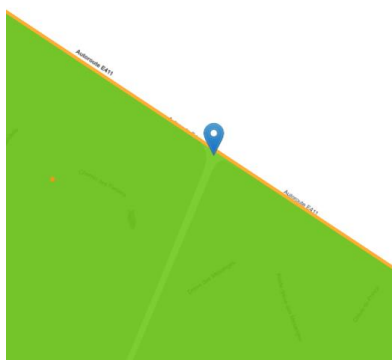
N/Réf. : AUD20021_759_PUN
Gest. : MB/TB
V/Réf. : 2232-0001/61/2026-002PU
Corr DPC: Thomas BOGART
NOVA : 02/PFU/2014713
Corr DU: Antoine STRUELENS
Nancy DENAYER

AUDERGHEM. Route de Mont Saint-Jean
(= dans le site classé de la Forêt de Soignes)
PERMIS UNIQUE: Réétanchéfier les tunnels du carrefour
Léonard (dont une partie est sur le territoire de la RBC).
Préalablement, les chaussées doivent être démolies et les terres
excavées. Postérieurement, les chaussées sont réaménagées en
modifiant le profil en travers
Demande de BUP – DPC / BUP – DU du 20/04/2026

Avis de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 20/04/2026, nous vous communiquons l'avis conforme favorable émis par notre Assemblée en sa séance du 13/05/2026, concernant la demande sous rubrique.



Situation patrimoniale ©Brugis



Orthophotoplan du carrefour Léonard. ©Brugis

L'arrêté royal du 2/12/1959 classe comme site l'ensemble formé par la Forêt de Soignes et le Bois des Capucins sur les territoires des communes d'Auderghem, Duisbourg, Hoeilaart, La Hulpe, Rhode-Saint Genèse, Tervuren, Uccle, Waterloo, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre.

Le projet s'inscrit dans la prolongation des travaux de rénovation en cours des tunnels au croisement de l'autoroute E411 et de la route de Mont Saint-Jean, dit le carrefour Léonard, et prévoit la réhabilitation complète en surface du carrefour et de doter la dalle de toiture des tunnels d'une superstructure étanche.

Aujourd'hui, le carrefour est constitué de plusieurs voies de circulation motorisée, séparées par des bermes et longées par des glissières de sécurité. Le revêtement bitumineux des chaussées contribue à imperméabiliser de manière importante le lieu. La gestion des eaux pluviales est assurée par un système de pompage et un réseau d'égouttage.



Situation existante et plan de démolition. Image extraite du dossier de demande Situation projetée. Image extraite du dossier de demande

Les travaux prévoient l'enlèvement de la voirie et du sol afin de mettre à nu la dalle au-dessus des tunnels. La dalle sera équipée d'un dispositif d'étanchéité et de conduites de drainage reliées au système d'égouttage. Les fondations et les revêtements de voiries sont entièrement refaits. Le tracé des voiries est légèrement modifié par rapport à la situation actuelle et les bandes de circulation sont réduites le long de l'axe E411. Cette réduction implique une augmentation de la désimperméabilisation de la zone. (L'emprise de désimperméabilisation est de 680 m²). Les équipements de sécurité sont remplacés et modernisés. Les bermes séparatrices entre les bandes de circulation ainsi que les glissières de sécurité le long des bermes sont conservées.

Avis de la CRMS

Les travaux prévus ne prévoient aucune extension de l'emprise du complexe routier, mènent à une situation future similaire à la situation actuelle, n'engendrent aucun impact négatif supplémentaire sur le site classé et visent même une légère désimperméabilisation des lieux, liée à la réduction des largeurs de voirie, ce qui est positif. Pour ces raisons, la CRMS émet un avis favorable sur la demande.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Autenne'.

A. AUTENNE
Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Van Ackere'.

S. VAN ACKER
Président

c.c. à : tbogaert@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels